CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE

FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE

Syndicat Force Ouvrière des personnels des services du département de la Haute-Garonne

UNION NATIONALE DES PERSONNELS DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Toulouse, le 13 mai 2022,

Monsieur le Président,

Lors de la cérémonie des médailles le 5 mai 2022, le Syndicat ***FOCD31*** vous a questionné sur votre réflexion quant à notre demande intersyndicale de 100 euros net minimum pour tous les agents territoriaux.

Vous nous avez répondu que vous aviez fait un *effort considérable* en passant de 0 € à 60 € bruts, auxquels s'ajoutent les 500€, « *qui feront au total 100€ net environ par mois* », selon vous.

Vous nous avez précisé que ce « chèque pouvoir d'achat de 500 € » n'avait pas de base légale, et que par conséquent, vous recherchiez avec vos équipes des solutions afin de rendre réalisable votre annonce.

Si on considère le passage du brut en net à 0.83, nous arrivons au montant suivant :
60 € x 0.83 x 12 = **597,6 € NET ANNUEL**
500 x 0.83 = **415 € NET ANNUEL**.
TOTAL : **597,6 + 415 = 1012,6 NET ANNUEL**.

Monsieur le président, **le compte n'y est pas toujours pas**, comme vous le savez !

Le syndicat ***FOCD31*** vous a demandé le versement de cette prime **rapidement** (juin ou juillet) car les agents de la collectivité ne peuvent plus attendre face à l'inflation grandissante et un reste à vivre d'une très grande partie des agents, qui s'amenuise au fil des mois qui passent, au point de les mettre en difficultés budgétaires telles que des incidents bancaires, paiement de factures non honorées, accentuant encore un climat d'insécurité financière…

Vous nous avez informé que le DGS allait recevoir les organisations syndicales, prochainement, pour nous préciser les pourtours et les pistes de mise en œuvre de « cette prime de pouvoir d'achat. »

Le syndicat ***FOCD31*** vous demande :
-de mettre en œuvre le RIFSEEP dès le mois de **septembre**, en l'abondant pour atteindre enfin un niveau minimal de 1200€ NET annuel pour tous, ou par l'ajout d'un 3ème versement de prime article 111 complémentaire d'un montant équivalent.

F.O. Personnels des Services du Département de la Haute-Garonne
Bureau A234 - 1, boulevard de la Marquette- 31090 TOULOUSE CEDEX 09
Tél : 05.34.33.47.78 – 47.80 - 47.82 Fax : 05.34.33.47.81 | http://www.focd31.fr | syndicat.fo@cd31.fr

-Rétroactivité du RIFSEEP, compte tenu du délai **déraisonnable** que nous **vivons très mal** au sein de notre Collectivité.

- la « *raisonnabilité* » pour le versement du RIFSEEP, ne peut s'entendre le 1er janvier 2023, comme vous l'avez décidé !

D'ailleurs, lors du bref échange que nous avons eu, vous avez reconnu la nécessité d'un versement rapide (juin/juillet) pour répondre aux besoins de vos agents.

Monsieur le Président, votre seul argument d'effort financier fourni pour l'enveloppe du RIFSEEP ne nous satisfait pas (d'autant que les11 millions d'euros avancés, ne correspondent pas à nos calculs ni à la réalité de sa mise en œuvre), alors que les finances de notre Collectivité sont largement utilisées pour financer des **compétences non obligatoires** et de fait largement exubérantes comparativement à l'enveloppe dédiée au RIFSEEP, et ce, **malgré les recommandations de prudence (en matière d'investissements et non de fonctionnement), de la cour des comptes régionales** :

- L'installation du CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement) dans un immeuble rue Croix Baragnon (l'une des rues des plus chères de Toulouse), **5 millions d'€,**
- les maisons de proximité, la tiny house de caraman,
- la **Crémaillère Express** de Luchon-Superbagnères, **12,5 millions d'€,**
- le stade toulousain, le TFC, la maison des chasseurs,
- la rénovation de la boutique / restaurant de l'autoroute A61 : Aire de Port Lauragais – **1.9 million d'€**
- les exemples depuis 2015 ne manquent pas…

Vous nous avez précisé qu'il s'agissait *d'investissement*, créateurs d'emplois, et non de *fonctionnement*.

Nous nous doutions de cette réponse, nous vous rappelons **qu'investir** sur son personnel *–l'ADN du CD31*, comme vous disiez - est selon nous un **devoir** mais surtout un **gage pour le service public départemental et l'intérêt général**.

Concernant le « Ségur de la Santé acte 2 », les décrets sont sortis, et comme nous en avons discuté, vous êtes en train de l'examiner afin de déterminer les professionnels bénéficiaires.

Pourtant le **décret est précis** en ce qui concerne la liste des métiers et les fonctions à remplir à hauteur de 50%, ce qui devrait faciliter une mise en œuvre rapide.

Le Syndicat ***FOCD31*** vous demande de mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, cette prime SEGUR, pour plusieurs raisons :

- compte tenu de la **forte attente** des agents concernés,
- pour ne pas créer **d'inéquité de traitement** sur le territoire national,
- pour ne pas **aggraver les problèmes d'attractivités** de la collectivité, au vu du nombre d'agents territoriaux qui la quittent.

Pour le Syndicat ***FOCD31***, le retard pris par la Collectivité **l'engage** dans sa responsabilité, et le manque d'anticipation dont elle a fait preuve **l'oblige** à rattraper son retard.

En effet, « cela commence à faire beaucoup », en reprenant les paroles du DGS, car de nombreuses primes se bousculent aux portes du CD…

Le Syndicat ***FOCD31*** vous demande de prendre enfin des décisions et de ne pas attendre fin Juin, dans l'espoir naïf que le mouvement se délite, car la grogne et l'injustice sociale ne vont faire que s'amplifier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau du Syndicat ***FOCD31***,

S. AMGHAR,